

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffièrre adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-774 décrétant un emprunt de 3 700 000 \$ et une dépense de 5 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de pavage.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à procéder à la réalisation de travaux de pavage pour l'année 2026, incluant, entre autres, des travaux annuels ainsi que des travaux majeurs de pavage sur certains chemins ciblés ainsi qu'une mise à niveau du réseau cyclable.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 5 décembre 2025 et celle de la ministre des Affaires municipales le 18 décembre 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 6 janvier 2026

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe